Rapport
pour M^r. pipelet
le jeune

plaie au Bas ventre.

M^r. pipelet Lieutenant de M^r. le pr. chir. du Roy à Coucy le chateau, a communiqué à l'Academie une observation sur une playe penetrante de l'abdomen avec issue de l'epiploon, occasionnée par un coup de couteau. l'auteur auroit coupé l'epiploon au niveau de la playe s'il n'y avoit eu ni hoquet ni vomissement : il pouvoit attribuer ces accidens au tiraillement de l'estomac, occasionné par la presence de cette membrane graisseuse dans la playe : il en fit la reduction, et ~~fit~~ retint les levres de la playe rapprochées l'une de l'autre par deux points de suture enchevillée. Les accidens susdits continuerent encore quelques jours ; ~~et il ne cessa~~ [malgré les soins de ce ... ; ou au] ne commencerent à ~~[illegible] entierem.~~ se dissiper que le 4^e. j^r quaprès quon eut coupé les points de suture dont la presence avoit attiré beaucoup de douleur et d'inflammation. La playe se réunit à l'aide des pansemens les plus simples. cet homme est resté avec une hernie ventrale.

quoyque M^r. pibrac ait deja fait mention de cette observation dans son memoire sur l'abus des sutures

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 57 n° 39

imprimé dans le 3e. volume de l'Academie, je pense qu'elle pourroit encore etre rappellée dans un memoire où l'on se proposeroit de ~~demontrer~~ prouver que la suture enchevillée, faite sans certaines précautions, a des inconveniens particuliers qui n'ont point été connus de ceux qui ont fait le plus de cas de cette suture, de laquelle on prend des idées trop avantageuses dans les demonstrations qu'on en fait sur les cadavres.

à paris ce 21 9bre 1756. Louis.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]